

**Ville de LAMBALLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quinze, le **VINGT-SIX NOVEMBRE, à 20 H 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc CAURET, Maire de Lamballe.

*Date de la convocation : 20 novembre 2015*

**PRESENTS** : M. Loïc CAURET, Maire.

Mme Lydie PHILIPPE (et Maire déléguée), MM. Philippe HERCOUET, Denis MICHELET, Mme Nathalie BOUZID, M. Thierry GAUVRIT, Mme Paulette DOBET-PINCEMIN et M. Julien HOUZE, Adjoint.

MM. Christian NESTOUT, René LE BOULANGER et Mme Marie-Christine CLERET, Maires délégués.

M. Bernard MOREL, Mme Danielle AUBRY, M. Roger ROUILLE, Mme Chantal BOUEXIERE, M. Roland GOMBERT, Mmes Nadine GILLARD, Pascale LANGUILLE, Laurence URVOY, Valérie BOISHARDY, M. Jean-François BENOIT, Mmes Sandra MAHE, Marie-Antoinette ROUXEL, M. Yves MEGRET, Mme Marie-Madeleine DEFOSSEZ-MAHE, MM. Jean-Luc GUYMARD, Stéphane de SALLIER DUPIN, Mme Caroline MERIAN et M. Benoît LE VOURC'H, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. Thomas FAVREL, Adjoint, représenté par Mme Nathalie BOUZID, Adjointe.

**EXCUSES** : Mme Christine PRUNAUD, Conseillère Municipale, représentée par Mme Chantal BOUEXIERE, Conseillère Municipale.

M. Jean-Paul COLLEU, Conseiller Municipal, représenté par M. René LE BOULANGER, Maire délégué.

M. Michel LE GUILLOU, Conseiller Municipal, représenté par M. Yves MEGRET, Conseiller Municipal.

**SECRETAIRE** : Mme Valérie BOISHARDY.

Membres en exercice : 33 - Présents : 29 - Absents : 4 - votants : 33

n° SG 2015\_098

**OBJET : EVOLUTION DES PERIMETRES INTERCOMMUNAUX : AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département.

Depuis fin 2014, les sept communautés de communes suivantes : Arguenon-Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Pays de Moncontour, Pays de Matignon, Mené, Lamballe Communauté, Pays de Du Guesclin, étudient la possibilité de fusionner et de créer un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce projet mené par un comité de pilotage, a été réalisé en parallèle du SDCI, et est le fruit d'une volonté commune de construire un territoire cohérent caractérisé par sa diversité entre un potentiel urbain, un monde rural et un milieu littoral.

Dans le cadre de cette étude, un diagnostic territorial et une étude financière et fiscale ont été réalisés. Les travaux du comité de pilotage ont abouti à la rédaction d'une charte communautaire fixant les fondements de la nouvelle coopération des communes au sein du nouveau périmètre intercommunal.

Par ailleurs, le Préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Ce projet, tenant compte des spécificités départementales au sein de la Bretagne, se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département.

En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le Préfet propose les neuf intercommunalités suivantes :

PROJET	COMMUNAUTES DE COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2015
PROJET N°1	CC Quintin Communauté - CC Centre Armor Puissance 4 - Saint Brieuc Agglomération - CC Sud Goëlo	149 247
PROJET N°2	CC Lanvollon Plouha - CC du Leff	30 677
PROJET N°3	Lamballe Communauté - CC Arguenon Hunaudaye - CC Pays de Moncontour - CC Pays de Du Guesclin - CC Côte de Penthièvre	70 819
PROJET N°4	CC Pays de Matignon - CC Plancoët Plélan	30 192
PROJET N°5	Dinan Communauté - CC Pays de Caulnes - CC Rance Frémur	61 627
PROJET N°6	Cidéral - CC Hardouinai Mené - CC Mené - communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec	52 079
PROJET N°7	Lannion Trégor Communauté - CC Haut Trégor - CC Presqu'île Lézardrieux	100 057
PROJET N°8	Paimpol Goëlo - CC Pontrieux Communauté - Guingamp communauté - CC Pays de Bégard - CC Belle Isle en Terre - CC Bourbriac	68 246
PROJET N°9	CC Kreiz Breizh - CC Callac Argoat	25 305

Le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est compris dans un EPCI à fiscalité propre. Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le Préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de donner un avis sur ce schéma.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**EMET** un avis favorable sur le SDCI des Côtes d'Armor et en particulier pour sa partie concernant notre collectivité.

**EMET** un avis favorable à l'élargissement du périmètre du projet n°3 en cas de sollicitation dans ce sens de la communauté de communes du Pays de Matignon.

Certifié envoyé à la Préfecture le 27 novembre 2015  
Affiché le 27 novembre 2015

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR COPIE CONFORME,**

A Lamballe, le vingt-sept novembre deux mille quinze.

Le Maire,  
Loïc CAURET

